Ministère de la Communication
de l'Economie Numérique et de
l'Innovation

Office
Guinéen de
Publicité

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail - Justice - Solidarité

COMMUNIQUÉ

N° : 005/DG/OGP-SA/CA/26

Objet : Interdiction d'affichage non autorisé dans l'espace public

L'Office Guinéen de Publicité (OGP), en sa qualité d'organe chargé de la régulation et du contrôle des activités publicitaires sur l'ensemble du territoire national, informe l'opinion publique qu'il est formellement interdit de procéder à l'installation de banderoles, panneaux, affiches ou tout autre support de communication visuelle sur les passerelles, ponts, carrefours, axes routiers et autres infrastructures publiques sans autorisation préalable de l'OGP.

L'Office constate depuis quelque temps, avec regret, une recrudescence d'installations et d'affichages anarchiques sur les voiries et ouvrages publics, en violation des dispositions réglementaires en vigueur.

Ces pratiques portent atteinte à l'esthétique urbaine, constituent une source de pollution visuelle, environnementale et peuvent compromettre la sécurité des usagers de la route.

En conséquence, toute opération d'affichage ou d'occupation publicitaire du domaine public doit obligatoirement faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par l'Office Guinéen de Publicité.

L'OGP invite l'ensemble des annonceurs, agences, institutions, entreprises, organisations, associations ainsi que toute personne physique ou morale à se conformer strictement à cette réglementation.

Tout contrevenant s'expose au retrait immédiat des supports irrégulièrement installés ainsi qu'aux sanctions administratives, financières prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

L'Office Guinéen de Publicité sait compter sur le sens civique et la collaboration de tous pour la préservation de l'ordre public, de la sécurité routière et du cadre urbain à travers un environnement sain au profit de tous les citoyens.

Fait à Conakry, le 11 mai 2026

Le Directeur Général

Aladji Cellou CAMARA

Guinée

BP: 838 - Conakry - République de Guinée - Compte bancaire: 001-190 - 2011000518 - 28 BCRG
Siège: Taouyah Herveya, Immeuble El hadj Yaya DIANE / GPS: H8GP+9WM
Tél: +224 613 13 13 93 www. ogp.gov.gn

ogp.gov.gn

FACEBOOK